

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. LEGOYT

Résultats généraux de la colonisation en Algérie

Journal de la société statistique de Paris, tome 4 (1863), p. 223-226

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1863__4__223_0

© Société de statistique de Paris, 1863, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

Résultats généraux de la colonisation en Algérie.

(SUITE ET FIN.)

Les divers renseignements qui précèdent ont été empruntés au *Moniteur*. Nous les compléterons par un certain nombre de documents statistiques qui se sont produits récemment à la tribune du Sénat, pendant le cours de la discussion du projet de sénatus-consulte sur l'organisation de la propriété en Algérie.

1^o Situation géographique et agricole.

Dans son rapport sur le projet de sénatus-consulte, M. de Casabianca s'exprime ainsi : « L'Algérie se divise en deux parties : le Tell au nord, le Sahara au sud. — Sa superficie, qui égale à peu près celle de la France, est d'environ 54 millions d'hectares. — Le Tell commence au littoral de la Méditerranée et s'étend, des frontières de Tunis, à celles du Maroc jusqu'au Sahara. La Kabylie en est une dépendance. — Il est habité par 200,000 colons européens, dont 120,000 Français, par 700,000 Kabyles et 1,500,000 Arabes, divisés en 1,200 tribus, qui se fractionnent en 10,000 douars. Sa contenance est de 14 millions d'hectares, dont le Kabyles occupent un cinquième. Deux millions d'hectares sont cultivés annuellement par les Arabes; 450,000 environ ont été concédés aux Européens; le reste se compose de landes et de terres de parcours, ou fait partie du domaine de l'État. Ce domaine comprend environ 2,600,000 hectares, dont 900,000 cultivables.

« Le Sahara ne renferme que d'immenses pâturages, sauf quelques cultures dans des accidents de terrain, près des limites du Tell, et sauf les oasis clair-semées dans les plaines sablonneuses qui le terminent au sud. On évalue approximativement sa superficie à 40 millions d'hectares, sa population à 800,000 Arabes et le nombre des tribus à 200.

2^o Nature de la propriété et impôt.

« La propriété individuelle est constituée en Kabylie, comme en France, suivant des lois qui paraissent avoir été empruntées aux Romains. Il en est de même dans les oasis. Chaque champ y est limité par des murs, des fossés ou des haies.

« L'impôt ne frappe que les produits. Il est établi sur les troupeaux¹ par tête de bétail, et sur les céréales à raison des parts de culture que chaque famille a commencées pendant l'année. Il s'acquitte en une seule fois et en numéraire.

« L'impôt sur les céréales varie suivant l'abondance de la récolte².

« Le gouvernement ne perçoit aucune taxe si la récolte est mauvaise. »

1. L'impôt sur les troupeaux, appelé *Zakat*, est de :

3 fr. 50 c. par chameau ;

2 fr. 50 c. par bœuf ;

10 c. par mouton ;

5 c. par chèvre.

2. L'impôt sur les céréales, nommé *Achour*, se divise en quatre catégories, selon que la récolte a été très-bonne, bonne, médiocre ou mauvaise.

Dans le premier cas, la taxe est de 75 fr. à raison de chaque part de culture ;

Dans le second, de 50 fr. ;

Dans le troisième, de 25 fr. ;

Dans le quatrième, la taxe est nulle.

3^o Commerce.

On lit dans le discours de M. le baron Dupin :

« En 1845, les envois des produits de l'Algérie en France dépassaient à peine 6 millions; en 1861, dernière année de nos comptes officiels, les exportations algériennes s'élèvent au-dessus de 61 millions. En seize années, elles sont donc devenues dix fois plus considérables. Voyons quel est le rapport du commerce algérien au total des échanges de la France, la même année. En 1861, le commerce spécial de la France s'est élevé, en importations, à 2,442,327,567 fr., en exportations, à 1,926,259,758 fr. Total: 4,368,587,325 fr.

Dans cet immense mouvement d'échanges, huit nations seulement figurent pour un chiffre total plus élevé que l'Algérie, et ces huit États ont ensemble 212 millions d'âmes, en ne comptant que les mères patries; or l'Algérie compte à peine 2,760,000 habitants (moins l'armée et d'autres populations spéciales qui ne concourent pas à la production). Voyons ce que représente le commerce proportionnel de ces huit nations avec la France, pour un nombre d'habitants égal à celui que possède l'Algérie. A l'importation, leur part a été (pour 2,760,000 habitants) de 21,538,000 fr.; celle de l'Algérie de 61,058,260 fr.

« Ainsi, 2,750,000 habitants de l'Algérie colonisée ont fait en 1861 avec la France un commerce, non pas simplement égal, mais triple pour les importations.

« En 1845, l'armée d'Afrique est de près de 100,000 hommes, et les produits envoyés de France en Algérie ont une valeur totale de 73,255,998 fr.

« En 1861, cette armée est réduite à 65,880 hommes et les produits envoyés de France, au lieu de diminuer, s'élèvent à plus de 171 millions de francs. Cette comparaison se réduit à deux termes simples pour seize ans d'intervalle: 1^o diminution des troupes, 31,880 hommes; 2^o accroissement des produits français consommés en Algérie, 98 millions.

« La cause de cet accroissement d'échanges existe donc en dehors de l'armée, et c'est dans la population coloniale qu'il faut en chercher la source. »

Voici, sur le commerce franco-algérien, quelques autres aperçus historiques pleins d'intérêts. Nous les trouvons dans le discours d'ouverture de M. Forcade de la Roquette, ancien ministre des finances, appelé à présider, à Alger, un conseil d'enquête sur les réformes à introduire dans le régime douanier de la colonie. (*Moniteur*, du 8 mai 1863.)

« Avant 1830, les relations de la France avec la régence d'Alger ne présentaient pas un intérêt commercial appréciable.

« Dans l'année qui suivit la conquête, en 1831, le commerce français trouvait à peine à placer en Algérie pour 7 millions de marchandises. Dix ans plus tard, en 1841, malgré le chiffre élevé de l'armée d'occupation, l'exportation des marchandises françaises dans nos possessions du nord de l'Afrique ne s'élevait pas encore à 40 millions. Le rétablissement de l'empire, la sécurité et la confiance qui en ont été la conséquence, ont porté leurs fruits ici comme en France. En 1861, malgré la diminution de l'effectif de l'armée d'Afrique, comparé à l'effectif de 1841, les exportations du commerce français dans la colonie dépassaient 171 millions.

« Plusieurs industries métropolitaines ont profité largement de ce débouché nouveau. Pour ne prendre que l'année 1861, l'importation en Algérie des tissus de coton a atteint 62 millions; celle des tissus de laine, de soie et de chanvre, 30 millions. La consommation des denrées alimentaires, telles que le sucre et le café, les

vins et les eaux-de-vie, représente plus de 15 millions payés aux négociants de la métropole par les habitants européens ou indigènes de ce vieux royaume arabe conquis par nos armes et déjà pénétré par notre civilisation. Ce n'est pas, d'ailleurs, un spectacle indigne d'intérêt que de voir les manufactures de Rouen et de Mulhouse fournir à l'approvisionnement des oasis du désert et de rencontrer le roulage européen faisant concurrence aux caravanes sur la route d'Alger à Laghouat et de Constantine à Biskara.

« Si nous comparons les autres colonies de la France à l'Algérie, au point de vue des débouchés qu'elles procurent à la production métropolitaine, nous remarquons que l'Algérie seule est devenue en quelques années un marché plus considérable que toutes les autres colonies groupées ensemble. En 1861, la France a importé à l'île de la Réunion 34 millions de marchandises, à la Martinique 23 millions, à la Guadeloupe 20 millions, au Sénégal 18 millions. Les importations dans nos autres colonies des Indes, de la Guyane, de Saint-Pierre et Miquelon, etc., ne s'élèvent pas à plus de 12 ou 14 millions. En rapprochant ces chiffres, on est amené à reconnaître que toutes nos colonies anciennes ou nouvelles réunies ne fournissent à la métropole qu'un débouché de moins de 110 millions, tandis que l'Algérie seule demande, reçoit et consomme pour plus de 171 millions de marchandises françaises.

« Ainsi, il serait bien injuste de méconnaître que, dès à présent, notre conquête africaine fournit à la France de précieux éléments de relations commerciales et un débouché qui est loin d'être à dédaigner pour ses produits naturels ou manufacturés. Et ce marché, qui date d'hier pour ainsi dire, tend chaque jour à grandir et à se développer. Dans la période comprise entre 1830 et 1844, il avait plus que décuplé : de 37 millions de francs il s'était élevé à 70 millions; dans la période comprise entre 1844 et 1861, il a plus que doublé, puisqu'il est monté de 76 millions à 171 millions. Je ne crois pas trop bien augurer de l'avenir en affirmant que ce remarquable résultat est bien loin d'être arrivé à son terme. »

4^e Mouvement de la population.

Nous trouvons dans le *Moniteur* du 14 janvier dernier la note suivante sur le mouvement de la population en Algérie en 1861.

« Le contingent apporté par l'immigration européenne est à peu près le même que les années précédentes; mais en revanche le nombre des indigènes employés par les Européens devient plus important : il a dépassé 16,000 en 1862. D'un autre côté, la proportion des naissances, comparée à celles de décès, a été tout à l'avantage de la colonie. Le gain fourni par les naissances, qui était 1,475 en 1860, s'est élevé à 2,377 en 1861; il dépassera 3,000 en 1862. Dès à présent, la mortalité proportionnelle est moins grande en Algérie qu'à Paris. »

Voici au sujet du nombre des mariages et divorces de la population indigène dans les villes d'Algérie, un renseignement plein d'intérêt. Nous le faisons suivre de quelques observations de M. le baron Dupin. (Même discours, *Moniteur* du 25 mars 1863.)

	Mariages.	Divorces.
1847	970	915
1848	1,054	696
1849	1,656	524
Totaux. . .	3,680	2,135

« Si nous prenons comme base ces trois années, nous trouvons que, pour la population maure des villes algériennes, la durée moyenne des mariages est de 20 mois et 21 jours.

« En France, où la mort seule d'un des époux permet à l'autre de contracter une nouvelle alliance, la durée du mariage est de 25 ans. Nous avons voulu savoir si, par impossible, le nombre des mariages musulmans, authentiquement constaté, ne se trouverait pas affaibli par une cause quelconque. Loin de là, nous avons trouvé que, dans les villes de l'Algérie, proportion gardée avec la population musulmane, le nombre des alliances est trois fois aussi nombreux qu'en France et plus que double des alliances contractées entre chrétiens sur notre terre d'Afrique. Quelle compensation aussi triste que honteuse!.... A combien de douleurs, d'infortunes et de crimes correspondent ces déchirements de familles, où les premiers-nés marchent à peine quand la mère est chassée du toit conjugal pour faire place à la marâtre, passagère elle-même! »

A. L.